



Paris, le 16 septembre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Démenti à propos des pneus hiver en zones montagneuses

Plusieurs articles de presse, reprenant une publication très partagée sur les réseaux sociaux, indiquent que les pneus hiver seront obligatoires dans 48 départements à partir du 1er novembre 2019 et jusqu'au 31 mars sous peine de contravention.

**Aucune obligation nouvelle n'entrera en vigueur cet hiver** sur ce sujet.

Pour mémoire, la réglementation prévoit qu'un équipement spécifique des véhicules type chaînes est obligatoire sur les routes où est implanté le panneau « B 26 », et lorsque les routes sont enneigées.

**Contacts presse Sécurité routière :**

Thierry MONCHÂTRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Alexandra THERIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90